

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 12 (1883)

Heft: 3

Artikel: Enseignement simultané de l'orthographe et de la composition

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

relations entre eux étaient peu suivies et les diètes encore fort rares.

Après les guerres de Bourgogne, la Confédération, grâce à l'intervention providentielle de Nicolas de Flüe, s'agrandit, à la diète de Stanz, de Fribourg et de Soleure. En cette circonstance mémorable, on renouvela les traités et pactes antérieurs et en particulier le *Convenant de Sempach*. On confirma en même temps le droit helvétique pour l'administration intérieure de la Confédération et tout ce qui fut décidé dans cette assemblée prit le nom de *Convenant de Stanz* (1481).

Après les victoires glorieuses remportées dans la guerre de Souabe contre l'Empire, la famille helvétique s'accrut encore de trois nouveaux membres : Bâle (1501), Schaffhouse (1501) et Appenzell (1513), et la Confédération des treize cantons était fondée. A côté de la Confédération, notre patrie comptait encore neuf alliés perpétuels et huit balliages communs.

Grâce aux sages dispositions du *Convenant de Stanz*, grâce à la réception de cinq nouveaux cantons dans l'alliance helvétique, la Suisse pouvait traverser une ère de paix et de prospérité, si la réforme n'était pas venue jeter la division entre les États confédérés et provoquer des guerres de religion. Les différents traités conclus pendant cette époque d'agitation ne purent qu'imparfaitement ramener l'ancien état de choses.

(A suivre.)

T.

ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ

DE L'ORTHOGRAPHE ET DE LA COMPOSITION

Dans une série d'articles je me propose de traiter les trois points suivants :

1° Rechercher les causes de notre insuccès dans l'enseignement de la composition à l'école primaire;

2° Développer les moyens à prendre et la méthode à suivre pour mieux réussir désormais sous ce rapport;

3° Donner un certain nombre d'exercices et de modèles de leçons en vue de montrer que nos conseils ne sont point une vaine théorie, mais bien le fruit de l'expérience et un gage de succès.

I

On se plaint un peu partout des difficultés que présente l'étude de la langue française dans les écoles primaires. Les succès, dit-on, ne répondent ni au zèle des maîtres, ni au travail des élèves, ni aux sacrifices considérables de l'État, des communes et des familles.

Si cette plainte peut à juste droit s'élever en France et dans les cantons romans *essentiellement français* de notre pays, tels que Vaud, Genève et Neuchâtel, avec plus de raison encore doit-elle être formulée dans ce paradis terrestre du patois qu'on appelle le canton de Fribourg. Notre insuccès dans l'enseignement de la langue est en effet attesté, soit par les résultats des examens des recrues, soit par les notes des inspecteurs scolaires, soit par les rapports des chefs d'établissements secondaires ou supérieurs qui ont dirigé un certain nombre d'examen d'admission.

Quelques personnes, d'un bon naturel excessif, se consolent de notre situation inférieure par la pensée que nous ne sommes pas seuls, que d'autres cantons ou d'autres pays ne sont guère plus avancés que nous. Cette *consolation des damnés* ne nous suffit pas plus que la béate quiétude de ceux qui attendent tout du temps, ne s'émeuvent de rien et nous prophétisent une ère de prospérité intellectuelle remarquable pour l'an *deux mille...* Autant vaudrait dire *pour la semaine des trois jeudis*.

Mais si nous ne pouvons ni rester indifférents à la vue de notre situation scolaire, ni attendre indéfiniment la réalisation de progrès dont s'enorgueillissent déjà d'autres peuples, il ne nous reste qu'à rechercher promptement et *sincèrement* les causes de notre insuccès, puis à nous mettre plus résolument que jamais à l'œuvre en vue de notre relèvement intellectuel.

Les causes!... Elles sont multiples. Les unes sont principales, les autres accessoires ou secondaires. Plusieurs se rattachent aux élèves, quelques-unes aux maîtres. Les parents, les autorités, la loi ont aussi leur part de responsabilité.

Voyons d'abord les causes principales. Ce sont, selon ma manière de voir :

Chez les élèves : l'usage du patois, la mauvaise fréquentation, la misère.

Chez les maîtres : le défaut d'instruction, les mauvaises méthodes.

Chacun de ces points fera l'objet d'une étude spéciale. Nous dirons ensuite notre pensée sur ce qui intéresse les autorités et la loi.

L'USAGE DU PATOIS

Le patois, tout le monde en convient, nuit à l'école d'une manière immédiate, grave et permanente. Il empoisonne la bouche des élèves et souvent celle des maîtres. Il est le père des cuirs et des velours, des barbarismes et des solécismes.

Combien d'hommes, chez nous, échappent à la tyrannie du patois ?

Pour le savoir, conversez une demi-heure avec le premier venu parmi nos savants ou lettrés : si vous ne l'avez mis sur ses gardes, vous serez étonné de la multiplicité des tournures que le patois aura déposées sur ses lèvres, en même temps que sur les vôtres.

Encore une fois, tout le monde convient de cela ; tout le monde avoue qu'à l'école les jeunes élèves mettent des mois à pouvoir comprendre les explications du maître ; que plus tard les expressions patoises fourmillent dans toutes les réponses, dans tous les travaux écrits ou oraux ; que le goût de l'étude, celui de la lecture en particulier, se développe rarement dans les têtes que le patois alourdit et tyrannise.

Oui, chacun constate ces choses et fait ces aveux ; mais, étrange inconséquence, personne ne veut comprendre qu'on doive combattre le rude et pernicieux dialecte, qu'il faille tenter et qu'on puisse espérer de le faire disparaître. Une proposition dans ce sens, hasardée à Guin, dans notre dernière réunion pédagogique, a failli provoquer des orages et soulever mille tempêtes.

L'un au nom de la poésie pastorale, l'autre au nom du langage imagé et expressif, celui-ci par respect pour le bon vieux temps et la tradition, celui-là pour conserver à nos populations un caractère spécial d'attachante rudesse, tous, semble-t-il, par l'influence d'une crainte mystérieuse défendent le patois malgré ses méfaits et appellent sacrilège quiconque essaie d'y toucher.

Je suis loin de méconnaître les mérites de notre langage populaire ; il est bref, imagé, expressif et d'une richesse de tournures que le français ne présente pas. Dans les rares occasions où la poésie en a fait son organe, il a fourni d'admirables ressources, témoin les vieilles coraules : *let don tzévrai, le cahion et cha cordetta, le vierdza et la moshaila*, etc. Mais, et c'est là le malheur, on ne peut point faire l'école en patois, on n'écrit point ses lettres en patois, on ne subit point les examens en patois. Donc, malgré son genre spécial de beautés et les ressources qu'il présente, le patois doit disparaître.

Il me reste à développer les moyens à prendre dans ce but.

M. P.

HISTOIRE DE LA PEDAGOGIE

(Suite.)

QUINTILIEN

Marcus Fabius Quintilien, né en Espagne l'an 42 après Jésus-Christ, vint à Rome dans sa première jeunesse, afin de se former à l'art oratoire sous la conduite de maîtres habiles. Il occupa même pendant quelque temps la place de professeur de droit, mais il abandonna bientôt ce poste pour la profession d'orateur public et sa parole était goûtée au point de lui attirer pour auditeurs les personnages les plus distingués. Quintilien fut le premier maître qui reçut une gratification sur le trésor de l'Etat. Avant même d'arriver à la vieillesse, il re-